
Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2018
Préavis ../2019

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 6 mai 2019, à La Tour-de-Peilz, le rapport d'activités 2018 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

<u>Présents</u> :	Blonay	Romain Thérèse	Belotti Egger
	Chardonne	Baptiste Pierre-Yves	Marmy Tribolet
	Corseaux	Vitor Nathalie	Da Costa Silva Fonjallaz
	Corsier	Lydia	Dutoit
	Jongny	Pascal Bernard Antoine	Brauchli Rouffaer
	Montreux	Yanick	Hess
	Saint-Légier	Roland Pascale	Rapin Yoakim
	La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret
	Vevey	Peter Antoine	Schuseil Stübi
	Veytaux	Pascal Susanne	Mason Welle Siegler

Excusés : **Tous les autres membres sont excusés.**

Le Conseil administratif était représenté par M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz et président de la CIEHL pour l'année législative 2018-2019. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la ville de Vevey.

M. Grangier accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à La Tour-de-Peilz. Il passe directement la parole à Mme Dubuis qui assure la présidence de la séance, tandis que M. Vaucoret officie comme rapporteur.

Mme Dubuis ouvre la séance et suit l'ordre du jour tel que proposé.

1. Liste de présence

Mme Dubuis procède à l'appel et fait circuler la feuille de présence.

2. Rapport d'activités et comptes 2018

Mme Dubuis ouvre la discussion sur le rapport d'activités :

Un commissaire relève que le rapport aurait pu se montrer plus prudent sur le devenir du projet 2M2C au vu du résultat du vote.

De fait, le rapport concerne l'année 2018 et a été rédigé début 2019, et effectivement le volet votation populaire n'a pas été évoqué. Au vu de la situation, il n'y aura donc pas de préavis CIEHL sur cet objet en 2019.

M. Hess complète ces propos en indiquant notamment que le Conseil d'Etat vient d'invalider la votation populaire.

Par contre, Mme Rossier informe qu'un préavis CIEHL relatif au remplacement du téléski de La Châ sera déposé devant les Conseils dans le courant du 2^{ème} semestre 2019. Le projet n'apparaît pas dans le rapport d'activités 2018 car la demande a été présentée par les municipalités concernées fin janvier 2019. Tant le Conseil administratif que les municipalités ont reconnu l'intérêt public régional de cet équipement et accepté le principe d'une participation financière de la CIEHL.

A la question portant sur l'enquête origines-destinations, plus spécifiquement sur la raison de la mention de Swisscom comme prestataire, Mme Rossier indique qu'il était prévu d'utiliser les données globales des déplacements des détenteurs d'un appareil mobile, mais qu'au final ces données ne sont pas exploitables pour le périmètre envisagé et l'usage prévu ici; cette solution a donc finalement été abandonnée et d'autres données seront utilisées .

Concernant la question du montant prévu pour le 2M2C, supérieur au capital actuel de la CIEHL, il est rappelé que les versements se font toujours après travaux, et qu'en outre ils peuvent être échelonnés. En l'occurrence, les versements se seraient sans doute échelonnés jusqu'en 2023 au moins. En réponse à une autre question, il est encore rappelé que le plafond du capital de la CIEHL est statutairement limité à 3,5 millions de francs et qu'il s'élève aujourd'hui à CHF 2,5 millions.

Concernant la manière de fixer les montants d'une participation de la CIEHL pour un projet régional, M Grangier rappelle que la contribution de la CIEHL est toujours une participation, minoritaire et qu'il est tenu compte de l'enveloppe budgétaire globale du projet. Par ailleurs, une répartition équitable des soutiens entre les diverses communes reste d'usage.

Il apparaît utile de préciser le fonctionnement global de la CIEHL :

Le conseil administratif de la CIEHL, composé des syndics représentant chaque commune, statue sur les demandes et, en acceptant un projet, propose un montant pour la participation audit projet. Les municipalités sont ensuite consultées et donnent (ou non) leur accord. Dans la mesure où les municipalités se sont toutes prononcées favorablement, un préavis est établi à l'attention des conseils communaux. Ceux-ci sont appelés à voter sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet, mais ils ne se prononcent pas sur le montant proprement dit.

Concernant les comptes, M. Ferrara les commente brièvement, indiquant qu'ils sont relativement simples. Les seules dépenses 2018 sont les charges qui s'élèvent à CHF 52'731.30. Il précise, qu'en 2018, de petits intérêts ont été crédités, ce qui ne sera pas nécessairement le cas en 2019. Il rend également attentif aux risques d'avoir des intérêts négatifs, au vu des montants en caisse.

A l'issue de la discussion, la présidente procède au vote. Le rapport d'activités et les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité.

3. Divers

Pas de point particulier

4. Prochaine séance

Il est rappelé que dès le 1^{er} juillet 2019, il appartiendra aux commissaires de Vevey d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2020, aura lieu le mardi 5 novembre 2019, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Vevey.

Mme Dubuis clôt la séance et remercie les commissaires présents, ainsi que les représentants du Conseil administratif.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2018
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La Présidente
Nathalie Dubuis

Le Rapporteur
Dominique Vaucoret

Fait à La Tour-de-Peilz, le 23 mai 2019